

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

A V I S est par les présentes donné par la soussignée qu'à la séance ordinaire qui aura lieu le 1^{er} septembre 2026, à 19 h, dans la salle du conseil située au 1800, boulevard Saint-Joseph, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au *Règlement numéro 2710 sur le zonage* concernant l'immeuble situé au 285, 51^e Avenue sur le lot portant le numéro 6 272 064 du cadastre du Québec.

Cette demande de dérogation a pour objet de :

- Permettre un pourcentage de verdissement minimum de 21,8 % et ce, bien que l'article 4.2.11 du *Règlement numéro 2710 sur le zonage* prévoit un pourcentage de verdissement minimum de 30 %.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande de dérogation mineure.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relatifs à cette demande peut également communiquer avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 639-2140.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 14 août 2026

Alexandra Enache
Secrétaire d'arrondissement substitut
Arrondissement de Lachine



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT DE LACHINE

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Conformément au *Règlement sur la publication des avis publics* de l'arrondissement de Lachine (RCA20-19002), adopté le 9 mars 2020, je soussignée, Alexandra Enache, secrétaire d'arrondissement substitut de l'arrondissement de Lachine, certifie par la présente que l'avis public concernant la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble situé au 285, 51^e Avenue, sur le lot portant le numéro 6 272 064 du cadastre du Québec, a été publié sur le site Web de la Ville de Montréal le 14 août 2026.

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 14 août 2026

Alexandra Enache

Alexandra Enache
Secrétaire d'arrondissement substitut
